

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 16 juin 2026

Administration générale

Participation financière – Fondation Branchaud

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un montant de 1 000 \$ à la Fondation Branchaud et de puiser cette somme à même le Fonds de développement régional.

Autorisation – Embauche de ressources pour les services de la MRCVG

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser d'entériner les candidatures qui suivent :
 - Monsieur Yohan Éthier, à titre de Journalier saisonnier à l'entretien extérieur pour le service de la Gestion du territoire;
 - Madame Julie Lagacé, à titre d'Agente de développement économique pour le service du développement économique;
 - Madame Vivianne St-Jean, à titre de préposée à l'information touristique au bureau d'information touristique de Grand-Remous pour le service du développement économique;
 - Monsieur Zachary Villeneuve, à titre de préposé à l'information touristique au bureau d'information touristique de Grand-Remous pour le service du développement économique;
 - Madame Charlie Guérette, à titre de préposée à l'information touristique au bureau d'information touristique d'Aumond pour le service du développement économique;

- Madame Juliette Allard Major, à titre de préposée à l'information touristique au bureau d'information touristique d'Aumond pour le service du développement économique;
- Madame Ariane Chalifoux, à titre de préposée à l'information touristique au bureau d'information touristique de Gracefield pour le service du développement économique;
- Madame Frédérique Lafrenière Heppell, à titre de préposée à l'information touristique au bureau d'information touristique de Maniwaki pour le service du développement économique.

Affectation au Fonds de développement régional – Assemblée des communautés forestières

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'affecter une somme de 6 256.93 \$ au Fonds de développement régional, pour la tenue de l'Assemblée des communautés forestières.

Réalisation complète de l'objet à coût moindre – Règlement d'emprunt 2020-344

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de décréter que le montant de la dépense du règlement 2020-344 soit réduit de 724 000 \$ à 646 669 \$ et qu'une copie certifiée de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales.

Réalisation complète de l'objet à coût moindre – Règlement d'emprunt 2020-345

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de décréter que le montant de la dépense du règlement 2020-345 soit réduit de 2 536 000 \$ à 1 976 331 \$ et qu'une copie certifiée de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales.

Réalisation complète de l'objet à coût moindre – Règlement d'emprunt 2024-386

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de décréter que le montant de la dépense du règlement 2024-386 soit réduit de 547 400 \$ à 545 800 \$ et qu'une copie certifiée de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses tels que présentés via le formulaire prévu à cet effet.

Participation financière - Fonds Soutien à la communauté

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer les sommes suivantes pour les projets cités et de puiser les sommes à même le fonds Soutien à la communauté :

- La nuit des sans-abris : 50 \$;
- Tournoi de golf de l'île Patry : 100 \$;
- Fête du Canada de la municipalité de Low : 500 \$.

Adoption – Règlement 2026-425 « Décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires pour les fins de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et déléguant à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et abrogeant toute réglementation antérieure à cet effet »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2026-425 « Décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires pour les fins de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et déléguant à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et abrogeant toute réglementation antérieure à cet effet ».

Autorisation – Achat de granulat bitumineux recyclé (GBR)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat d'une quantité de granulat bitumineux recyclé se situant entre 8 000 et 10 000 t.m. au coût unitaire de 2,50 \$/t.m.

Octroi du contrat – Appel d'offres no 260521 – Travaux de revêtement en granulat bitumineux recyclé (GBR) – Véloroute des Draveurs

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres 260521 – Travaux de revêtement en granulat bitumineux recyclé (GBR) – Véloroute des Draveurs à Carrière Clément Tremblay et Fils (9001-0216 Québec inc.), pour un montant estimé de 457 107.52 \$ \$, avant taxes, et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à l'octroi du contrat 260521.

Octroi du contrat – Appel d'offres no 260323 – Services professionnels pour l'élaboration de l'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres no 260323 – Services professionnels pour l'élaboration de l'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'Atelier Urbain Inc., ayant obtenu le meilleur pointage final conformément au système de pondération et d'évaluation des offres, pour un montant de 53 365.00 \$ avant taxes et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à l'octroi du contrat 260323.

Entérinement – Poste de Coordonnateur à l'entretien et à l'aménagement du territoire pour le Service de la Gestion du territoire

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'entériner la candidature de Monsieur Étienne Carpentier à titre de Coordonnateur à l'entretien et à l'aménagement du territoire pour le Service de la Gestion du territoire.

Entérinement - Mise à pied de l'employé 3376

- Il est résolu d'entériner la mise à pied de l'employé numéro 3376 considérant la recommandation de la directrice générale dans ce dossier. Le tout est effectif en date du 9 juin 2026.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 20 mai 2026 au 16 juin 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 20 mai 2026 au 16 juin 2026, totalisant un montant de 1 887 450.12\$.

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 20 mai 2026 au 16 juin 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 20 mai 2026 au 16 juin 2026 totalisant un montant de 414 497.80 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 juin 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 juin 2026 totalisant un montant de 320 577.92 \$.

Adoption de la liste des chèques - TNO - Période du 20 mai 2026 au 16 juin 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des chèques des TNO du 20 mai 2026 au 16 juin 2026 totalisant un montant de 13 132.00 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 16 juin 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 16 juin 2026 totalisant un montant de 4 956.43 \$.

Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 16 juin 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 16 juin 2026 totalisant un montant de 0\$.

Transport

Autorisation de Signature du Rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2025 – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) - Guichet unique des transports adaptés de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à signer les rapports d'exploitation du transport adapté et du transport collectif pour l'année 2025;

- De transmettre au MTMD la reddition de comptes accompagnés des états financiers vérifiés pour l'exercice 2025 du Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoption du Plan de développement du transport collectif (révisé 2025-2028) – Guichet unique des transports adaptés de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le Plan de développement du transport collectif (Révisé 2025-2028), tel que proposé par le Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, le tout conformément aux exigences du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
 - De confirmer que le nombre de déplacements pour l'année 2025 se chiffre à 1260 et que les prévisions quant au nombre de déplacements prévus se chiffrent respectivement à 1285 en 2026 et à 1310 en 2027.

Approbation des prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport collectif – Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver les prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport collectif du GUTAC-VG, telles que présentées.

Autorisation – Demande d'aide financière 2025-2027 – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) vole 2.1 – Guichet unique de transports adapté et collectif (GUTAC)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;
 - De confirmer qu'il est prévu d'effectuer 1260 déplacements en 2025, 1285 déplacements en 2026 et 1310 déplacements en 2027;
 - De confirmer la participation financière du milieu (MRC et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 28 000 \$ en 2025, 36 000 \$ en 2026 et 37 000\$ en 2027;
 - De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière de 99 000 \$ pour l'année 2025, de 102 000 \$ pour l'année 2026 et de 106 000 \$ pour l'année 2027, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027;

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRCVG à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Modification à la résolution 2026-R-AG197 - Approbation des prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport adapté – Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver les prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport adapté du GUTAC-VG, telles que présentées.

Modification à la résolution 2026-R-AG195 - Autorisation – Demande d'aide financière 2025-2027 au Programme de soutien au transport adapté (PSTA) – Guichet unique de transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 après en avoir dûment pris connaissance;
 - De confirmer au MTMD que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes;
 - De confirmer au MTMD l'engagement de la MRC à contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de fonctionnement annuel;
 - De demander au MTMD l'octroi d'une contribution financière de base dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 340 000 \$ pour l'année 2025, à 350 000 pour l'années 2026 et à 360 000 \$ pour l'années 2027;
 - D'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière de la MRC, à signer tout document nécessaire à cette demande d'aide financière.

Environnement

Contestation de la sanction administrative pécuniaire 402334922

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De réitérer au MELCCFP sa contestation de la sanction administrative pécuniaire émise, sur la base d'une trop grande réception de boues de fosses septiques en 2023 puisque cette donnée incluse au rapport annuel 2023 était erronée;

- De demander au MELCCFP que la MRC puisse corriger ladite donnée erronée.

Protection de l'environnement

Demande de consultation et de collaboration de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans l'élaboration du prochain plan de gestion des activités de pêche

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau soit consultée et associée aux travaux menant à l'élaboration du prochain plan de gestion des activités de pêche applicable à son territoire;
 - D'offrir la collaboration de la MRC afin de contribuer à l'identification des enjeux, des besoins et des réalités propres au territoire, notamment par la participation d'autres intervenants concernés;
 - De transmettre copie de la présente résolution au ministre du MELCCFP, à la direction régionale de la gestion de la faune de l'Outaouais ainsi qu'aux députés provinciaux concernés.

Demande d'évaluation d'une ouverture limitée de la pêche hivernale lors de périodes touristiques stratégiques

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'évaluer la possibilité de permettre une ouverture limitée et encadrée de la pêche hivernale sur certains plans d'eau du territoire lors de périodes touristiques stratégiques, notamment durant le congé des Fêtes et la semaine de relâche;
 - De demander que cette évaluation tienne compte non seulement des enjeux biologiques et de conservation, mais également des retombées économiques, touristiques et sociales associées à cette activité pour les communautés rurales;
 - De réitérer la volonté de la MRC de collaborer avec le MELCCFP et les intervenants du milieu afin d'identifier des modalités permettant de concilier la protection de la ressource faunique et le développement durable des activités récréotouristiques.

Rétablissement des effectifs d'agents de protection de la faune en région

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander au gouvernement du Québec et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de rétablir les effectifs d'agents de protection de la faune dans les régions du Québec, notamment dans la Vallée-de-la-Gatineau;
- De demander au gouvernement du Québec de reconnaître l'importance stratégique d'une présence régionale suffisante pour assurer la protection de la faune et l'application de la réglementation, et ce, dans l'ensemble des territoires ruraux de la province;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député de Gatineau, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'ensemble des MRC et municipalités du Québec afin de solliciter leur appui.

Aménagement et développement

Adoption – Rapport financier annuel 2025-2026 du Fonds Régions et Ruralité volet 4 (FRR volet 4)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport financier du FRR volet 4 2025-2026, pour diffusion sur le site Web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds Régions et ruralité intervenue entre le MAMH et la MRC.

Adoption – Rapport financier 2025-2026 du Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR volet 3) Signature Innovation

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport financier du FRR volet 3 2025-2026, pour diffusion sur le site Web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds Régions et ruralité intervenue entre le MAMH et la MRC.

Adoption – Rapport narratif final du Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR volet 3) Signature Innovation

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport narratif final du FRR volet 3 2025-2026, pour diffusion sur le site Web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds Régions et ruralité intervenue entre le MAMH et la MRC.

Adoption – Rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR volet 2) 2025-2026

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport annuel du FRR volet 2 2025-2026, pour diffusion sur le site Web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds Régions et ruralité intervenue entre le MAMH et la MRC.

Proposition de résolution à transmettre à l'Assemblée annuelle de la Fédération québécoise des municipalités – Demande de bonification et de reconduction du programme RénoRégion

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De proposer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités lors de l'Assemblée annuelle;
 - De demander au gouvernement du Québec et à la Société d'habitation du Québec de reconduire de façon permanente le programme RénoRégion et d'assurer un financement récurrent, stable et prévisible permettant de répondre adéquatement aux besoins des régions rurales du Québec;
 - De demander au gouvernement du Québec de bonifier substantiellement les enveloppes budgétaires consacrées au programme afin de répondre à la demande grandissante observée dans les MRC et municipalités rurales;
 - De demander une révision des montants maximaux d'aide financière accordés aux bénéficiaires afin qu'ils reflètent l'évolution réelle des coûts de construction et de rénovation observée au cours des dernières années.

Proposition de résolution à transmettre à l'Assemblée annuelle de la Fédération québécoise des municipalités – demande d'inclusion d'une aide directe aux PME dans les programmes gouvernementaux de soutien économique et de développement régional

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De proposer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités lors de l'Assemblée annuelle;
 - De demander au gouvernement du Québec de s'assurer que les programmes gouvernementaux de soutien économique et de développement régional prévoient systématiquement des volets spécifiquement destinés aux petites et moyennes entreprises;
 - De demander que les critères d'admissibilité et les modalités de financement des programmes gouvernementaux tiennent davantage compte des réalités des PME situées en milieu rural et dans les régions ressources;
 - De demander au gouvernement du Québec d'accroître les enveloppes consacrées aux mesures favorisant la productivité, l'automatisation, la transformation numérique, la relève entrepreneuriale et la croissance des PME régionales;

- De demander que les MRC et les organismes locaux de développement économique soient reconnus comme des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de ces programmes afin d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les mesures gouvernementales offertes;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, au ministre délégué à l'Économie, au ministre délégué au Développement économique régional, à Investissement Québec, aux MRC du Québec ainsi qu'aux députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Proposition de résolution à transmettre à l'Assemblée annuelle de la Fédération québécoise des municipalités – Allègement du fardeau administratif des organismes municipaux et financement adéquat des obligations gouvernementales

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De proposer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités lors de l'Assemblée annuelle;
 - De demander au gouvernement du Québec d'entreprendre une révision complète des obligations administratives imposées aux organismes municipaux afin d'en réduire la complexité, les doublons et les exigences inutiles;
 - De demander que toute nouvelle responsabilité confiée aux municipalités et aux MRC soit accompagnée d'un financement récurrent, prévisible et suffisant permettant sa mise en œuvre sans impact indu sur les contribuables municipaux;
 - De demander aux ministères et organismes gouvernementaux de simplifier les processus d'accès aux programmes d'aide financière ainsi que les exigences de reddition de comptes qui y sont associées;
 - De demander que les programmes gouvernementaux tiennent davantage compte de la réalité des petites municipalités et des MRC rurales, notamment en matière de capacité organisationnelle et de disponibilité des ressources spécialisées;
 - De demander au gouvernement du Québec de privilégier une approche basée sur la confiance, la simplification administrative et les résultats plutôt que sur la multiplication des obligations de contrôle et de reddition de comptes.

Proposition de résolution à transmettre à l'Assemblée annuelle de la Fédération québécoise des municipalités – Protection et création des emplois en région – lutte à la centralisation des services publics et maintien des effectifs régionaux

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De proposer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités lors de l'Assemblée annuelle;
- De demander au gouvernement du Québec de réaffirmer son engagement envers la décentralisation de l'État et le développement économique des régions par des actions concrètes favorisant la création et le maintien d'emplois gouvernementaux à l'extérieur des grands centres urbains;
- De demander au gouvernement du Québec de mettre fin aux réductions d'effectifs qui affectent les services publics en région et de s'assurer que les postes existants soient maintenus et pourvus lorsqu'ils deviennent vacants;
- De demander que toute réorganisation administrative ou décision susceptible d'entraîner une diminution de la présence gouvernementale en région fasse l'objet d'une analyse des impacts socioéconomiques sur les collectivités concernées;
- De demander au gouvernement du Québec de privilégier le maintien des centres décisionnels, des expertises et des ressources professionnelles dans les régions afin de garantir un accès équitable aux services publics pour l'ensemble de la population québécoise.

Proposition de résolution à transmettre à l'Assemblée annuelle de la Fédération québécoise des municipalités – Adoption d'un règlement provincial obligeant le rinçage d'embarcations afin de prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De proposer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités lors de l'Assemblée annuelle;
 - De demander au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'adopter une réglementation provinciale obligeant le rinçage ou le lavage des embarcations, remorques et équipements nautiques avant leur mise à l'eau dans un plan d'eau différent de celui où ils ont été utilisés;
 - Que cette réglementation prévoie des mécanismes uniformes d'application, de contrôle et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire québécois afin d'assurer une protection efficace des plans d'eau contre les espèces aquatiques envahissantes;
 - Que le gouvernement accompagne cette mesure d'un soutien financier permettant aux municipalités et aux organismes concernés de développer et de maintenir les infrastructures nécessaires au lavage et au rinçage des embarcations;
 - Que le gouvernement reconnaisse l'importance stratégique des lacs et cours d'eau pour le développement économique, touristique et récréatif des régions du Québec et fasse de leur protection une priorité nationale.

Remerciements – Événement Courses internationales de chiens de traîneaux de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adresser à Monsieur Robert Lemieux, promoteur de l'événement, des remerciements pour la tenue de l'événement « Courses internationales de chiens de traîneaux de Maniwaki » et ce, depuis les 7 dernières années.

Appui à la résolution O-040523-133 de la municipalité de Grand-Remous – Demande de révision de la carte de la zone inondable

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'appuyer la résolution O-040523-133 e la municipalité de Grand-Remous, demandant une révision de la carte de la zone inondable;
 - De demander au ministère de l'Environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de procéder à cette révision dans la municipalité de Grand-Remous;
 - De demander que la cartographie proposée soit mieux adaptée à la réalité locale et aux conditions actuelles du territoire.

Demande au gouvernement du Canada de revoir les modalités du Régime canadien de soins dentaires afin d'assurer une réelle accessibilité financière aux soins

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au gouvernement du Canada ainsi qu'au ministre responsable du Régime canadien de soins dentaires de procéder à une révision des modalités du programme afin de réduire significativement les écarts entre les tarifs reconnus par le RCSD et les honoraires généralement facturés par les professionnels dentaires;
 - De demander au gouvernement du Canada de prendre les mesures nécessaires pour que les personnes admissibles à une couverture de 100 % puissent effectivement recevoir les soins couverts sans avoir à assumer des frais supplémentaires importants;
 - De demander au gouvernement du Canada d'améliorer l'information transmise aux citoyens concernant les limites de couverture du programme et les frais qui peuvent demeurer à leur charge;
 - De transmettre copie de la présente résolution au ministre fédéral de la Santé, au ministre responsable de Service Canada ainsi qu'aux députés fédéraux de la région de l'Outaouais.

Félicitations au Dr Marc Bilodeau pour l'obtention du Prix des chapitres pour contribution remarquable 2026

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de féliciter chaleureusement le Dr. Marc Bilodeau pour l'obtention du Prix des chapitres pour contribution remarquable 2026 décerné par le Collège canadien des leaders en santé et de souligner son engagement soutenu, son leadership exemplaire ainsi que sa contribution significative à l'amélioration continue des soins de santé et des services sociaux offerts à la population de l'Outaouais.

Demande au gouvernement du Canada et à Service Canada de revoir les critères applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander que les décisions relatives aux permis de travail prennent davantage en considération les besoins réels des employeurs locaux, la disponibilité effective de la main-d'œuvre dans les communautés concernées ainsi que le degré d'intégration des travailleurs visés;
 - De demander au gouvernement du Canada d'établir une distinction entre les grands centres urbains et les territoires ruraux lors de l'analyse des indicateurs économiques utilisés pour l'évaluation des demandes de renouvellement;
 - De transmettre une copie de la présente résolution au ministre fédéral de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Familles, au ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, à Service Canada ainsi qu'à la députée fédérale de Pontiac, Mme Sophie Chatel.

Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – Révision du Plan pour une économie verte (PEV) 2030 afin de minimiser l'impact financier pour les citoyens de la MRCVG

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au gouvernement du Québec de rendre inapplicables ou de réviser les mesures du Plan pour une économie verte 2030 qui nuisent à la productivité, à la compétitivité et au développement des territoires ruraux;
 - De demander de procéder à une consultation approfondie et à une évaluation indépendante des impacts socio-économiques du Plan sur les régions rurales, avec possibilité d'assouplissements ou d'exemptions adaptés aux réalités territoriales;

- De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à la FQM et aux députés de la région de l'Outaouais.

Avis de conformité – Règlement no. 109-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Montcerf-Lytton

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le règlement no. 109-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Montcerf-Lytton en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité – Règlement no. 1061 relatifs à la démolition d'immeubles de la Ville de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement no. 1061 relatifs à la démolition d'immeubles de la Ville de Maniwaki en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement no. 1062 relatifs à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la Ville de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement no. 1062 relatifs à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la Ville de Maniwaki en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement no. 2026-046 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité de Egan-Sud

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'approuver la conformité du règlement no. 2026-046 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la municipalité d'Egan-Sud en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité – Règlement no. Z2023-03 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Denholm

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le règlement no. Z2023-03 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Denholm en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité des règlements de concordance de la municipalité de Lac-Sainte-Marie en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver les règlements de concordance de la municipalité de Lac-Sainte-Marie en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, tel qu'énoncé par l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Gestion des terres publiques

TPI – Installation de tables de pique-nique et toilette sèche, dossier 790326 00 000 affectant le lot 4 989 322 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Blue Sea

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des terres publiques intramunicipales (TPI) à émettre un bail communautaire sans but lucratif à la municipalité de Blue Sea sur une partie du lot 4 989 322 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 200 mètres carrés pour l'installation de tables de pique-nique et d'une toilette sèche. Tous les frais encourus seront à la charge du demandeur et conditionnellement à ce que la MRC obtienne l'approbation du MRNF pour la location dudit terrain.

Demande d'achat de terrain – bail villégiature, dossier 700808 00 000 affectant le lot 3 318 670 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Montcerf-Lytton

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la vente du lot 3 318 670 du cadastre du Québec d'une superficie de 4 175 mètres carrés à la valeur marchande obtenue par un évaluateur agréé, terrain situé dans la municipalité de Montcerf-Lytton. Les frais encourus seront à la charge du demandeur et conditionnellement à ce que la MRC obtienne l'approbation du MRNF pour la vente dudit terrain.

TPI – Aménagement d'un stationnement, dossier 790328 00 000 affectant le lot 5 566 719 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité du Lac-Sainte-Marie

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des terres publiques intramunicipales (TPI) à émettre une autorisation pour un stationnement à la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) afin de desservir un site d'escalade du Lac-Sainte-Marie affectant le lot # 5 566 719 du cadastre du Québec près du chemin du Lac du Brochet, terrain situé dans la municipalité du Lac-Sainte-Marie pour une superficie de 4 750 mètres carrés (95 m largeur X 50 m de profondeur) en choisissant la première option. Tous les frais encourus seront à la charge du demandeur et conditionnellement à ce que la MRC obtienne l'approbation du MRNF pour la location dudit terrain.

Loisirs et culture

Financement de projets 2026 – Fonds événementiel

- Il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux huit (8) projets suivants, dans le cadre de la Politique Fonds événementiel pour 2026 via le fonds Régions et ruralité volet 2 :

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT / FIN	COÛT TOTAL DU PROJET	FINANCEMENT
Pôle d'excellence en récrétotourisme de L'Outaouais - PERO	Défi Coureurs des bois	12 septembre 2026	28 500 \$	2 500 \$
Municipalité de Bois-Franc	Souper-spectacle avec humoriste	28 novembre 2026	9 000 \$	2 000 \$
Base de plein air La Chasse Galerie	Événement de fin de saison de camping / Souper-spectacle	12 septembre 2026	12 050 \$	2 250 \$
Ville de Maniwaki	Rencontre d'auteure	8 octobre 2026	1 080 \$	450 \$
Chez Martineau	Programmation Automne 2026 - Spectacles d'humour + Soirée Halloween	22 <u>octobre 2026</u> – 26 novembre 2026	10 855 \$	2 000 \$
RIAM	Rendez-vous aérien	3 octobre 2026	6 990 \$	1 000 \$
Maison Amitié Haute-Gatineau	Maison Amitié : À table pour notre santé mentale	9 octobre 2026	2 500 \$	500 \$
ASEC Vallée-de-la-Gatineau	La nuit des Sans-Abri	17 octobre 2026	7 450 \$	1 500 \$

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mardi 25 août 2026.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont
extraites,
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance
ultérieure
et à sa signature par la préfète.